

Dix ans de pluralisme en Afrique francophone

Marie-Soleil Frère

*Maître-assistant
à l'Université de Ouagadougou
Collaborateur scientifique
à l'Université libre de Bruxelles
marie-soleil.frere@francophonie.org*

La presse africaine a connu, depuis une décennie, un développement extraordinaire, dans la foulée des processus de transition politique. Jusqu'en 1990, dans la plupart des États d'Afrique francophone, les médias se limitaient à un journal gouvernemental, assorti d'une radio et d'une télévision étatiques. L'émergence de la presse privée a bouleversé ce monopole, charriant un nouveau discours, critique, diversifié et polémique, rompant avec des décennies de "griotisme" journalistique.

Aujourd'hui au Mali, on compte une trentaine de quotidiens et périodiques et plus de 140 radios privées ont été autorisées à émettre en FM, dispersées sur l'ensemble du territoire. Au Burkina Faso, six quotidiens privés, une quinzaine d'hebdomadaires réguliers et une cinquantaine de stations de radio FM informent les populations de la capitale et des provinces. À Kinshasa, où plus de 500 journaux ont vu le jour depuis 1991, une quinzaine paraît aujourd'hui de manière régulière, côtoyant six stations de radio et cinq chaînes de télévision privées (récemment "nationalisées" sur décision du ministre de l'Information M. Inongo Sakombi). Au Cameroun, on recensait 1 300 titres enregistrés en 1997, même si moins d'une quarantaine paraît de manière régulière.

C'est d'abord la presse écrite qui s'est développée au cœur du paysage médiatique libéralisé : une pléthore de journaux a vu le jour, à la périodicité généralement irrégulière et à l'existence éphémère. Généraliste d'abord, spécialisée ensuite, hebdomadaire les premiers

temps et quotidienne plus tard, la presse écrite s'est développée de manière fulgurante, donnant naissance à quelques véritables entreprises aux productions diversifiées.

Le secteur audiovisuel s'est libéralisé quelques années plus tard¹. Les fréquences ne pouvant être octroyées aussi facilement que les récépissés d'enregistrement des titres de presse, l'éclosion des radios privées a dû attendre l'adoption de nouvelles lois et la mise en place d'instances de régulation compétentes². Aujourd'hui, sur la bande FM des capitales, des villes de province ou des petites localités, se côtoient les radios privées commerciales (souvent essentiellement musicales, elles se lancent de plus en plus dans l'information), les radios confessionnelles (catholiques, protestantes et, moins nombreuses, musulmanes), les radios communautaires et associatives (à vocation de développement, elles sont surtout fréquentes en milieu rural) et les radios internationales (RFI, Africa n°1 et la BBC s'installent progressivement dans toutes les grandes villes africaines)³.

Enfin, certains pays connaissent également des expériences, moins nombreuses, de télévisions privées. Ces initiatives, à vocation commerciale ou confessionnelle, s'implantent avec plus ou moins de succès dans un contexte relativement difficile : la production télévisée coûte cher et le nombre de consommateurs potentiels reste restreint, la télévision demeurant un média citadin et élitiste dont la consommation est collective (contrairement à la radio dont l'écoute s'est individualisée grâce au transistor). Dès lors, la plupart des stations privées émettent dans des formats non professionnels, selon des programmations aléatoires et sans aucune exigence de qualité. En outre, le paysage télévisuel s'est aussi trouvé enrichi par l'implantation des antennes paraboliques permettant de capter les chaînes internationales et par l'émergence de réseaux privés de captation et de redistribution par câble⁴.

Enfin, le secteur des agences de presse s'est également diversifié. Dans la plupart des pays, l'agence gouvernementale constituait auparavant la seule voie d'accès possible (et contrôlée) aux productions des grandes agences internationales et la seule voix entendue à l'extérieur (la PANA – Agence panafricaine de presse – servant de relais aux agences nationales). L'apparition d'agences privées, parfois très performantes, bouleverse aujourd'hui ce monopole. En RDC, on en compte désormais trois qui concurrencent l'ACP en léthargie. Au Bénin, l'agence Proximités fournit des articles de fond que la presse locale reprend avec intérêt. Toutefois, le marché reste difficile et peu extensible pour des agences qui ne peuvent avoir recours à la publicité. Quant à l'accès à l'information internationale, les possibilités offertes par le réseau Internet rendent désuets les monopoles jadis exercés par les agences nationales.

Toutefois, 10 ans après la libéralisation du secteur médiatique et l'explosion des initiatives privées, le bilan doit être nuancé. Si, dans la plupart des États d'Afrique francophone, il existe aujourd'hui une diversité de médias, ces derniers se débattent dans des environnements souvent difficiles. Le contexte économique défavorable et le manque de formation de jeunes journalistes venus au métier par hasard ont entraîné des dérives dans la pratique professionnelle. En outre, les pouvoirs politiques ne parviennent pas à se départir de leurs traditionnelles velléités de contrôle. Dans de nombreux pays, les journalistes sont inquiétés et menacés, parfois arrêtés et emprisonnés ou même tués.

Au terme de 10 années d'expérience du pluralisme médiatique, quelles avancées peuvent-elles être considérées comme acquises et quels problèmes reste-t-il à surmonter ? La diversité des situations et des contextes est telle qu'il est difficile de dresser un bilan global de l'évolution des médias dans l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne francophone. Toutefois, quelques grandes tendances et problématiques communes paraissent se dégager.

Les acquis de dix années de pluralisme médiatique

Un nouveau contre-pouvoir

La nouvelle presse privée s'est imposée d'emblée comme un potentiel critique de l'autorité politique, rompant avec le traditionnel "griotisme" des médias d'État. Comme le souligne André-Jean Tudesq (1998), « le premier apport des médias – plus particulièrement de la presse écrite – au mouvement actuel de démocratisation, ce fut la dénonciation de la langue de bois, la dénonciation de ce qui n'allait pas, en politique, mais aussi dans l'économie et la société (...)»⁵

Les nouveaux médias privés, la presse écrite en tête, se sont effectivement lancés dans la dénonciation de tous les dysfonctionnements : violation des droits de l'homme, abus d'autorité, manipulations politiques, détournements de fonds. Au lendemain de la Conférence nationale au Bénin, *La Gazette du Golfe* s'exclamait que le rôle de la presse était bien de « dénoncer tous les abus, les malversations, en un mot tout ce qui va contre l'intérêt public en ayant soin de se munir de toutes les preuves suffisantes pour acculer les mis en cause »⁶. *Tam-Tam Express* instituait, quant à lui, un rubrique spéciale intitulée « Moralisation de la vie publique » destinée à « étaler les puants dossiers sur la place publique »⁷. En 1997, un chercheur camerounais reconnaissait : « La presse joue un rôle indispensable en cette phase qui consiste à demander aux détenteurs

du pouvoir de rendre compte de leur gestion »⁸.

Cette fonction critique de la presse a contribué à modifier radicalement la perception de l'homme de pouvoir. D'une part, elle a œuvré à la désacralisation de dirigeants qui avaient mis les médias au service du culte de la personnalité. Usant largement de la caricature ou de la métaphore animale, de l'ironie, de la dérision ou de l'insulte, les journaux ramènent les dirigeants à leur dimension la plus humaine. D'autre part, la presse a permis de souligner la relativité de tout discours politique, démontrant que des vérités présentées hier comme intangibles et fondatrices pouvaient être mises en question. La parole politique reflétée par les journaux est aussi diversifiée que le nombre d'acteurs et d'ambitions présents sur la scène libéralisée et seule la confrontation à l'épreuve des faits peut lui donner sa légitimité.

La presse en est-elle pour autant devenue un véritable contre-pouvoir ? La crainte de voir étalées au grand jour leurs pratiques politiciennes, leurs compromissions ou leurs malversations a certainement modifié les comportements de la classe politique. Toutefois, les dénonciations de la presse libre seule ne suffisent généralement pas : comme le souligne l'éditeur du journal nigérian *Le Démocrate*, « la presse n'est pas assez forte pour empêcher les gouvernants de détourner des fonds. On ne fait pas peur au pouvoir. La puissance de la presse est liée à la capacité de la société civile de prendre en charge les problèmes dénoncés par la presse. Si cette capacité est inexistante, la presse est sans effet »⁹.

Les dénonciations de la presse africaine ont été renforcées par leurs répercussions au niveau international. De nombreuses organisations et associations internationales se sont montrées très attentives aux critiques et aux évolutions des nouveaux médias africains : les structures de défense de la liberté de la presse (Reporters sans frontières, *Index on Censorship*, Article 19), les associations de journalistes (Fédération internationale des Journalistes, Union des Journalistes d'Afrique de l'Ouest) ou de protection des droits de l'Homme ont assuré le relais vers les institutions internationales et les partenaires bilatéraux des informations relatives aux atteintes aux droits et libertés des citoyens véhiculées par la presse locale. Dans un tel contexte de circulation de l'information, il est devenu difficile, pour ces partenaires, de feindre l'ignorance par rapport aux évolutions internes des pays africains.

Souvent, la presse s'est comportée en "chien de garde" du processus démocratique. À cet égard, le rôle joué par la presse privée lors des élections présidentielles sénégalaises de 2000 est exemplaire. Sur toute l'étendue du territoire, les correspondants des journaux, munis de téléphones portables, informaient leur rédaction sur le bon dérou-

lement du scrutin. D'une manière générale, la presse privée a participé activement aux débats sur les réformes institutionnelles et politiques. Suivant pas à pas les conférences nationales et les scrutins électoraux, elle a pu parfois aller jusqu'à infléchir certaines décisions politiques : non seulement observatrice et juge du processus de transition, elle s'y est souvent positionnée en actrice. Elle s'est, à plusieurs reprises, lancée dans des campagnes, voire de véritables croisades. On ne peut nier le rôle joué par certains titres de la presse écrite dans la mobilisation populaire qui, depuis 18 mois, fait descendre ponctuellement des milliers de Burkinabè dans la rue, exigeant que la lumière soit faite sur l'assassinat du journaliste Norbert Zongo.

L'émergence d'un nouvel espace public

La nouvelle presse privée a d'emblée largement ouvert ses pages aux contributions de lecteurs ou de personnes ressources extérieures, permettant l'accès à la parole publique d'une frange de la population jusque-là muette. Les rubriques « courrier des lecteurs » et « tribune libre » se sont multipliées dans les journaux, surtout durant les périodes de transition, occupant parfois jusqu'à un tiers de la surface rédactionnelle.

Les nouveaux journaux privés se sont tous prétendus "la voix des sans voix", des laissés-pour-compte et des marginalisés du système, en un mot "la voix du peuple". Toutefois, il faut reconnaître que la frange de la population qui s'exprime dans les pages de la presse privée reste très marquée sociologiquement : il s'agit essentiellement d'enseignants, d'étudiants, de fonctionnaires, soit d'une fraction lettrée et citadine, toujours restreinte. En fait, la presse a surtout constitué un vecteur d'expression pour cette élite urbaine revendicatrice car frustrée d'être exclue des jeux de pouvoir.

C'est le développement des radios privées de proximité, s'exprimant en langues nationales et surmontant la barrière de l'analphabétisme, qui a popularisé davantage l'accès au débat. Les nouvelles stations privées confessionnelles, associatives ou communautaires ont servi de relais à une société civile, souvent d'autant plus dynamique que l'État ne remplit pas ses devoirs. Syndicats, associations professionnelles, Églises, ONG, toutes structures permettant de constituer un contrepoids (plus ou moins actif) face au pouvoir politique ont acquis, grâce à la libéralisation du secteur médiatique, une visibilité et une efficacité plus grande. Les médias ruraux se sont aussi développés, permettant l'expression d'une frange (souvent majoritaire) de la population longtemps privée d'accès à la parole.

Aujourd'hui, les médias privés ont sans doute contribué à estomper la peur de s'exprimer librement, à ancrer dans l'esprit de nombreux citoyens qu'il est légitime d'avoir une opinion propre. Ils ont posé les bases d'un véritable espace public dont on ne peut guère imaginer qu'il puisse être facilement éradiqué. Si aucun acquis ne doit être considéré comme irréversible, il est à noter que, dans les pays qui ont eu à traverser récemment une restauration autoritaire ou des coups d'État (Burundi, Niger, Côte d'Ivoire), la liberté de la presse est demeurée une réalité, alors même que l'activité des partis politiques par exemple était suspendue.

La réforme des textes régissant le paysage médiatique

La proclamation de la liberté de la presse ne suffit pas à assurer que l'exercice de cette liberté se fera dans le sens de la consolidation de la démocratie et la plupart des pays d'Afrique subsaharienne francophone ont voulu adapter l'environnement législatif et réglementaire au nouveau paysage médiatique pluraliste. Les anciennes lois sur la presse, souvent héritées des indépendances (au Niger, il s'agissait toujours de la loi de 1959 ; au Bénin, de celle de 1960), ont été remplacées par de nouveaux textes. Ces nouveaux textes se sont attachés à définir la liberté de la presse en général et ses conditions d'exercice, mais aussi l'organisation du paysage audiovisuel et la mise sur pied d'instances de régulation de la communication. Dans certains pays, la réforme a également porté sur la définition du journaliste professionnel et les conditions de délivrance de la carte de presse, l'évolution des médias d'État ou les modalités d'octroi d'une aide étatique à la presse privée (généralement sous forme d'une subvention annuelle directe, plus rarement sous forme d'une aide indirecte).

Si dans certains pays, l'émergence des médias privés a précédé les réformes juridiques (au Mali par exemple, Radio Bamakan a vu le jour avant que la législation ne soit adaptée) ; dans d'autres, les textes ont d'abord été élaborés avant que les autorisations d'émettre ne soient délivrées.

Pays	Texte en vigueur	Acquis	Restrictions
Bénin	Loi N°171er 1997	- libération de la presse écrite et de l'audiovisuel	
Burkina Faso	Loi 50-42- 1995	- libération de la presse écrite et de l'audiovisuel	
Burundi	Loi 21-05- 1997	- libération de la presse écrite et de l'audiovisuel	- dépôt préalable et contraignant - sanction très lourde - autorisation des journalistes étrangers
Cameroun	Loi 19-42- 1990 Loi 04-01- 1996	- libération de secteur de la communication	- sanction très lourde - pose d'appellation pour l'audiovisuel
Centrafrique	Loi 27-05- 1990	- libération de la presse écrite et de l'audiovisuel	- sanction très lourde - procédures pressives
Congo (Brazzaville)	Loi 02-07- 1996	- libération de la presse écrite et de l'audiovisuel	- sanction très lourde - permet la censure du matériel des journaux portant atteinte à l'ordre
Congo (RD C)	Loi 22-06- 1996	- libération de la presse écrite et de l'audiovisuel	- le journaliste peut être contraint à divulguer ses sources - sanction très lourde
Côte d'Ivoire	Loi 27-42- 1991	- libération de l'audiovisuel	
Gabon	Constitution (Art 7)	- libération de la presse écrite et de l'audiovisuel	- principe d'indivisibilité applicable
Guinée	Loi 25-42- 1991	- libération de la presse écrite et de l'audiovisuel	- l'Etat conserve le pouvoir de déléguer les autorisations d'émettre
Mal	Loi N°171er 1990 Loi 15-01- 1992	- libération presse écrite - libération audiovisuel	
Mali	Ordonnance 25-07-1991	- libération de la presse écrite	- droit du ministre de l'Intérieur de sanctionner, saisir ou suspendre un organe sans motivation explicite - délinquance d'un journaliste autorisant la distribution
Niger	Loi 50-05- 1995	- libération de la presse écrite - libération de l'audiovisuel	
Rwanda	Loi 115-1- 1991	- libération de la presse écrite et de l'audiovisuel	- suspendre suite au génocide : une nouvelle loi est en préparation
Sénégal	Loi 05-00- 1992	libération de l'audiovisuel	
Tchad	Loi 22-00- 1994 Loi 06-41- 1994	- libération de la presse écrite - libération de l'audiovisuel	- sanction très lourde - obligations égales très lourdes
Togo	Loi 05-01- 1990	- libération de la presse écrite et de l'audiovisuel	- sanction très lourde

24 heures avant la mise en vente, ce qui constitue une entrave importante au travail de la presse. En Mauritanie, le journal doit aussi recevoir un récépissé autorisant la sortie de chaque numéro, ce qui entraîne souvent des retards de parution et le ministre de l'Intérieur a le pouvoir de sanctionner, saisir ou suspendre un organe sans motivation explicite. En RDC, la loi de 1996 oblige le journaliste à dévoiler ses sources en cas de procédure judiciaire.

En outre, les sanctions prévues en cas de délit de presse sont souvent très lourdes, allant jusqu'à des peines d'emprisonnement ferme, même dans les pays les plus précurseurs. Au Bénin, le journaliste Edgar Kaho, rédacteur en chef du *Soleil*, a purgé en 1993-1994 pas moins de 10 mois de prison pour avoir publié des articles accusant la femme du président Soglo de corruption. Au Cameroun, Pius Njawé, directeur de publication du *Messenger*, a aussi été maintenu un an en détention pour avoir sous-entendu dans un article que le président Biya était malade. Les multiples procès de presse ont souvent abouti à des condamnations de ce type, et nombreux sont les journalistes africains qui ont connu les geôles ces 10 dernières années. Dans beaucoup de pays, les associations professionnelles se sont lancées dans une croisade pour obtenir la correctionnalisation des délits de presse afin de mettre fin aux peines privatives de liberté dans ce domaine.

Ces condamnations fréquentes d'une presse privée souvent en désaccord avec les autorités posent aussi le problème de l'indépendance de la justice et de l'application effective de ces lois par les États qui les ont adoptées. Une loi très libérale n'empêche pas un pouvoir d'entraver l'exercice de la liberté de la presse si bon lui semble.

L'instauration de nouvelles instances de régulation

C'est le Bénin qui, le premier, a pris l'initiative de mettre sur pied une instance qui organiserait et superviserait le secteur de l'audiovisuel et, prioritairement, la répartition des temps d'antenne entre les divers partis politiques lors des élections clôturant la période de transition¹⁰. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) fut finalement installée en 1994, après de longues polémiques portant sur la représentativité des membres.

À la suite de l'expérience béninoise, de nombreux autres pays francophones ont créé des instances similaires jouissant de degrés d'autonomie très divers par rapport à l'exécutif¹¹. Leur vocation proclamée est non seulement de réguler un espace médiatique libéralisé, mais aussi d'assurer la protection des médias et des professionnels, tâche essentielle pour

la consolidation de la démocratie et de l'État de droit.

Leur statut juridique et leurs missions et compétences réelles diffèrent cependant : certaines sont intégrées à la Constitution (Bénin, Guinée, Niger, Togo, etc.), d'autres sont établies par une loi (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso)¹². Si la plupart prétendent constituer des instruments de défense de la liberté d'expression et de garantie de l'accès aux médias de tous les groupes politiques ou courants d'opinion, certaines jouissent de responsabilités spécifiques telles que l'octroi des fréquences aux radios et télévisions privées, l'élaboration de la réglementation du paysage audiovisuel, l'élaboration des codes d'éthique et de déontologie et le contrôle du respect de ces textes par les professionnels, l'élaboration de la réglementation en matière de publicité, la gestion de l'aide de l'État à la presse privée, la nomination des responsables des médias publics, etc. Certaines concernent seulement les médias audiovisuels et excluent la presse écrite (Côte d'Ivoire, Sénégal). D'autres se cantonnent à un rôle strictement consultatif (Cameroun).

Pays	Instance de régulation	Sigle	Création	Attributions
Bénin	Haute Autorité de l'Audiotélevisuel et de la Communication	HAAUC	1994	- tous les médias en général - pour les radiotélévisions, son audiovisuel et réglementation
Burkina Faso	Conseil du Directeur de l'Information	CDI	1995	- audiovisuel seulement - pour les radiotélévisions, son audiovisuel et réglementation
Burundi	Conseil National de la Communication	CNC	1992	- presse écrite et audiovisuelle - pour les radiotélévisions et son audiovisuel
Cameroun	Conseil National de la Communication	CNC	1990	- tous les médias en général - pour son seul rôle
Cameroun (Nouveau)	Haut Conseil de la Communication	HCC	1996	- tous les médias en général - pour les nouvelles technologies
Congo (Brazzaville)	Conseil du Directeur de l'Information et de la Communication	CDIC	1997	- suspendu depuis le début de la guerre
Congo (Kinshasa)	en cours de création			
Côte d'Ivoire	Conseil National de la Presse Conseil National de la Communication Audiovisuelle	CNP CNC A		- presse écrite et presse de presse - audiovisuel uniquement

Gabon	Conseil National de la Communication	CNC	1992	- audiovisuel et public uniquement - pouvoir réglementaire et de sanction
Guinée	Conseil National de la Communication	CNC	1991	- tout le secteur de la communication - pouvoir de réglementation et de contrôle
Mali	Conseil Supérieur de la Communication Comité National d'Égalité d'Accès aux Médias d'État	Céc	1995 1995	- toutes médias en général - pouvoir réglementaire et disciplinaire - gestion de l'accès équitable aux médias d'audiovisuel public
Mauritane	none			
Niger ²	- Conseil Supérieur de la Communication - Observatoire National de la Communication	Céc CNC	- 1995 suspendu - 1999	- toutes médias - pouvoir réglementaire, de sanction et d'arbitrage
Rwanda	Haut Conseil de la Presse	HCF	en projet	
Sénégal	Haut Conseil de la Radio et de la Télévision	HCRP	1992	- audiovisuel uniquement
Tchad	Haut Conseil de la Communication	HCC	1994	- presse écrite et audiovisuel - pouvoir réglementaire, de sanction et d'arbitrage (en théorie)
Togo	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication	HAA		

Burkina Faso est considéré comme un instrument de la Présidence; le CNC du Cameroun, ne disposant ni de moyens ni de locaux, est vu comme une institution fantôme.

La consolidation des structures professionnelles

La prolifération des médias privés a également entraîné une redynamisation des débats au sein des associations professionnelles et, souvent, la multiplication de celles-ci. Avant 1990, les structures professionnelles se limitaient en général à une seule association regroupant les journalistes fonctionnaires des médias d'État. Depuis 10 ans, de nouvelles associations émergent : unions des journalistes de la presse privée (UJPB au Bénin), sociétés des éditeurs de la presse privée (la SEP, structure d'am-

pleur régionale au départ qui possède une section locale dans chaque pays)¹⁵, organisations de défense de la liberté de la presse (Journalistes en danger en RDC), associations sectorielles (journalistes sportifs, femmes communicatrices, journalistes spécialisés en environnement, etc.). En Afrique de l'Ouest, une association régionale, l'Union des Journalistes d'Afrique de l'Ouest (UJAO-WAJA), a vu le jour en 1986. Il n'existe pas de structure similaire en Afrique centrale où une Union des éditeurs de la presse privée d'Afrique centrale (UEPAC) essaye toutefois de s'implanter, impliquant principalement le Cameroun et le Tchad.

Ces organisations et associations sont importantes car elles permettent de développer une solidarité entre les professionnels qui se montrent ensuite plus aptes à revendiquer collectivement une amélioration de leur statut, une protection de leurs droits, une défense de leurs intérêts. La solidarité professionnelle est également essentielle dans les pays où les journalistes sont particulièrement inquiétés ou menacés. Les organisations patronales peuvent, quant à elles, conférer un certain poids au secteur en face des politiques et infléchir les mesures prises pour encadrer ou soutenir les entreprises de presse.

Les regroupements professionnels ont donné naissance à deux types de structures spécifiques qui se multiplient aujourd'hui dans les pays d'Afrique francophone : les Maisons de la presse et les Observatoires de la déontologie. Les Maisons de la presse constituent des lieux de réunion, de documentation, d'information et de formation pour l'ensemble des professionnels des médias. Elles tâchent de rassembler autant les journalistes de la presse écrite que de l'audiovisuel, autant les médias privés que publics. Elles sont nées de l'initiative soit d'une association de journalistes (Togo), soit de plusieurs associations (au Burkina Faso, le Centre national de Presse Norbert Zongo est né de l'effort conjoint de l'AJB, du SYNATIC et de la SEP). D'autres sont nées sous l'impulsion de partenaires extérieurs : ainsi, les Maisons de la presse du Rwanda et du Burundi ont été initiées par l'Unesco, suite à la visite de Frederico Mayor dans les Grands Lacs, afin de promouvoir l'éclosion de médias plus professionnels et au service de la paix dans la région.

Soutenues par des bailleurs de fonds à leurs débuts, les Maisons et Centres de presse tentent d'atteindre l'autonomie financière en proposant des services générateurs de revenus : location de salles, organisation de conférences de presse, formation à la PAO et aux NTIC, secrétariat public, ou même buvette. Au Congo-Brazzaville, le Centre de Ressources pour la Presse (CRP) met à la disposition des professionnels du secteur du matériel informatique et a organisé une banque d'articles et de photographies qu'il s'efforce de proposer aux journaux africains et européens.

La Maison de la presse du Mali a mis sur pied un site média et un réseau décentralisé de circulation de l'information qui lui permet d'entrer en contact régulièrement avec cinq centres de diffusion situés en province. Au Burkina Faso, le Centre national de Presse s'est surtout illustré en organisant la circulation de l'information et en orchestrant des campagnes de sensibilisation après l'assassinat du journaliste (et membre fondateur du CNP) Norbert Zongo.

Ces Maisons et Centres de presse constituent des initiatives fondamentales pour l'environnement médiatique : elles peuvent susciter ou renforcer la solidarité professionnelle, générer un débat autour de questions liées à la pratique du métier, constituer un lieu de formation et de renforcement des capacités et des compétences des différents protagonistes du monde de la presse¹⁶. Elles offrent également un lieu d'ancrage à de nombreuses associations de journalistes qui ont souvent du mal à acquérir un siège et l'accès à des facilités de communication (téléphone, fax, courrier électronique).

Autres structures importantes issues de la volonté de la profession de structurer : les Observatoires. Généralement mis en place par les journalistes eux-mêmes, assistés par des représentants de la société civile (magistrats, responsables d'associations des droits de l'Homme), ils ont pour objectif de contrôler le respect par les médias des principes d'éthique et de déontologie. Ils visent donc à soutenir l'évolution de la profession vers une plus grande responsabilité dans le traitement de l'information, mais aussi à lutter contre les interférences et les pressions des gouvernements sur les médias.

L'OLPED (Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie) a joué un rôle de pionnier pour toute l'Afrique francophone. Mis sur pied en 1995 par l'UNJCI (Union nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire), c'est une structure qui comprend six représentants de l'Union des journalistes, cinq directeurs de publication ou de médias et deux membres de la société civile, tous bénévoles. L'OLPED se donne pour objectif de protéger le droit du public à une information libre, honnête, complète et exacte ; faire observer le code de déontologie des journalistes de Côte d'Ivoire et défendre la liberté de la presse ; veiller au respect des normes de l'éthique sociale en freinant notamment toute incitation au tribalisme, à la xénophobie, au fanatisme sous toutes ses formes, aux crimes et délits, à la révolte, à l'outrage aux bonnes moeurs, à l'apologie des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ; veiller à la sécurité des journalistes dans l'exercice de leur fonction et garantir leur droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique¹⁷. L'OLPED se réunit tous les 15 jours pour rédiger un commu-

niqué qui souligne les manquements à la déontologie dont se seraient rendus coupables les médias écrits ou audiovisuels, privés comme publics. Le communiqué est ensuite publié par les différents journaux de la place et, éventuellement, repris par les radios et télévisions.

D'autres Observatoires sont nés dans la foulée : au Bénin (ODEM : Observatoire de la déontologie et de l'éthique dans les médias), au Sénégal (CRED : Conseil pour le respect de l'éthique et de la déontologie), au Burkina Faso (ONAP : Observatoire national de la presse), etc. Les Observatoires reçoivent des plaintes émanant du public ou peuvent aussi s'autosaisir face à des cas où la déontologie professionnelle est mise en cause. Organes consultatifs, leurs communiqués ne sont pas assortis de sanctions et n'ont aucun statut légal : ils peuvent toutefois constituer une alternative à une procédure judiciaire longue et coûteuse.

Toutefois, la répartition des compétences entre Observatoires et instances de régulation, dont certaines possèdent également des compétences en matière de déontologie, n'est pas toujours claire¹⁸. Le débat qui est posé est ancien : il s'agit de savoir quelle doit être la part d'autorégulation et d'hétérorégulation dans le secteur stratégique pour la démocratie qu'est la presse. Qui est le mieux à même de rappeler les journalistes à l'ordre lorsque leur sens de la responsabilité ou leur pratique professionnelle dérape, les journalistes eux-mêmes ou des individus extérieurs au corps ? Sans doute instances de régulation et Observatoires sont-ils complémentaires : seule leur indépendance et leur efficacité respectives peuvent assurer la protection de la presse face aux attaques des pouvoirs publics, mais aussi celle des citoyens et même des autorités face aux fautes professionnelles des journalistes.

Le soutien massif des bailleurs de fonds

Les bailleurs ont été nombreux à soutenir les nouveaux médias, de manière souvent désordonnée et parfois redondante. Certains bailleurs intervenaient déjà dans ce secteur avant les processus de transition politique. La Coopération française apportait un appui considérable aux médias nationaux francophones (soutien aux imprimeries nationales, équipement des radios et des télévisions), alors que d'autres partenaires (GTZ, Coopération Suisse) se concentraient sur les radios rurales. L'Unesco avait développé un programme à l'intention des agences de presse (projets WANAD, CANAD, EANAD). L'apparition des médias privés a entraîné des modifications dans l'identification des bénéficiaires (la presse privée se devant d'être intégrée au processus d'aide) ainsi que dans la philosophie du soutien : l'important est devenu d'aider les

médias à mieux assurer leur rôle dans la perspective d'États démocratiques. Certains bailleurs (Commission européenne, FINIDA) inscrivent désormais leur soutien explicitement dans une perspective de promotion des droits de l'Homme et de la paix. D'autres l'envisagent plutôt comme une contribution à la liberté d'expression et à la diversification des médias (Agence de la Francophonie). D'autres encore sont plus préoccupés par les communications sociales (ACDI-Canada) ou par les médias ruraux (Suisse).

L'aide a consisté en apports très divers : soutien direct aux médias, aide à la structuration du secteur de la presse, formation des professionnels de l'information, appuis institutionnels, amélioration de l'accès aux sources d'information, défense de la liberté de la presse et des journalistes, etc. Ces interventions, massives dans certains pays, ont parfois généré des effets pervers : dispersion d'une demande motivée par des préoccupations individuelles, course aux "per diem"¹⁹, dépendance de certains médias.

Difficultés et écueils

La faible structuration de l'entreprise de presse

Les entreprises privées de presse écrite, radiophonique ou télévisuelle issues des transitions démocratiques souffrent encore d'un manque général de structuration interne et, souvent, d'une carence de transparence dans la gestion. Nées généralement de l'initiative personnelle d'un homme d'affaires, d'un journaliste professionnel, d'un groupe d'enseignants ou d'un homme politique, beaucoup d'entre elles continuent, après des années, à fonctionner de manière improvisée et aléatoire, avec des moyens financiers dérisoires et des fonds de roulement pratiquement inexistants.

Les différentes entreprises présentent des profils très divers : on ne peut comparer le véritable empire de Sud Communication, au Sénégal (qui édite un quotidien, possède plusieurs stations de radio privées et a mis sur pied une école de journalisme) avec le bimensuel *La Roue*, au Mali, titre reposant sur un seul individu qui se chargeait pratiquement seul de la collecte de l'information, de la rédaction de son titre, mais aussi de sa distribution et qui s'est éteint à la mort de son fondateur²⁰.

D'une manière générale, les véritables groupes de presse, chapeautant une diversité de titres ou de médias et animés par un véritable projet éditorial et commercial, restent rares : on en trouve au Burkina Faso, au Sénégal, au Bénin, etc. Contrairement à la situation prévalant

en Afrique anglophone, les groupes étrangers sont pratiquement absents du paysage médiatique francophone, si ce n'est au Gabon où des investisseurs du Nord participent au capital d'Africa n°1 et de Télé Africa et dans les pays où le réseau radiophonique Nostalgie s'est installé (Côte d'Ivoire, Togo).

Certains problèmes semblent récurrents dans beaucoup de ces entreprises de presse de taille moyenne :

– *une gestion centralisée et personnalisée* : l'éditeur-directeur de publication ou le directeur de station concentre souvent tous les pouvoirs de décision et contrôle entièrement les aspects financiers, ce qui laisse le personnel dans l'ignorance la plus totale du tirage ou des revenus de la publication ou de la station ;

– *l'absence de division et de spécialisation des tâches* : d'une manière générale, les rédactions reposent sur la polyvalence du personnel. En presse écrite, l'éditeur est parfois tout à la fois journaliste, gestionnaire et patron, ce qui lui confère de multiples casquettes. La rédaction n'est pas encadrée par des professionnels au profil spécifique (rédacteurs en chef, secrétaires de rédaction, etc.). Dans les stations de radio, les animateurs sont en même temps techniciens, démarcheurs publicitaires, coursiers. Les services financiers et comptables sont rarement assurés par des personnes adéquatement formées ;

– *le non respect des prescriptions légales* : les entreprises médiatiques sont souvent gérées de manière artisanale, dans l'ignorance totale de la législation sociale, du code du travail et des obligations fiscales. En RDC, beaucoup d'organes de la presse privée sont de réels "hors-la-loi" qui ne respectent même pas le dépôt légal. Au Burkina Faso, même les plus grands quotidiens ne sont en règle ni avec la sécurité sociale, ni avec les services des impôts et estiment que, s'ils devaient l'être, ils ne pourraient simplement pas survivre ;

– *un manque de transparence du financement* : beaucoup d'entreprises de presse d'Afrique francophone ne survivent que grâce au soutien sous-jacent d'hommes politiques ou issus des milieux d'affaires désireux de disposer d'un organe qui puisse servir leurs intérêts. Il n'y a aucune transparence dans le financement des organes privés et les difficultés de trésorerie sont permanentes ;

– *des coûts élevés* : qu'il s'agisse de presse écrite ou d'audiovisuel, les coûts de production restent prohibitifs vu la nécessité d'importer le matériel technique et les intrants. Rares sont les États qui ont adopté des mesures douanières allégées ou un système d'aide indirecte permettant aux structures médiatiques de bénéficier de réductions tarifaires (téléphone, poste, électricité, etc.). Dans certains pays, les associations

professionnelles ont essayé de mettre sur pied des structures permettant l'acquisition collective de matières premières (centrale d'achat de papier par exemple) ou de matériel d'investissement (ordinateurs, magnétophones, etc.). Toutefois, ce type d'initiative se trouve souvent entravée par une concurrence féroce entre entrepreneurs et le culte du secret autour des données relatives aux besoins réels de l'entreprise ;

– *des salaires peu attrayants* : les journalistes gagnent, en général, assez mal leur vie, ce qui les rend perméables à toute une série de pratiques répréhensibles. En RDC, certains journalistes ne gagnent pas plus de 10 dollars par mois, parfois rien du tout... « Mais les gens restent parce que rien que le fait d'avoir son nom qui apparaît en signature dans un journal, ça permet d'accéder à d'autres moyens... », explique un journaliste. Au Burkina Faso, les salaires oscillent entre 70 000 et 120 000 francs CFA pour les journalistes de la presse écrite et les animateurs de stations radio gagnent rarement plus de 10 000 francs CFA par semaine. Dans beaucoup de pays, l'insuffisance des salaires a donné naissance à une pratique systématique du reportage "sur commande" où le journaliste est rémunéré par l'organisateur de l'événement qu'il va couvrir. On appelle « gombo » en Afrique de l'Ouest, « coupage » en RDC, « brown envelope » en Afrique anglophone, ce "dédommagement" à offrir au journaliste en échange de son travail. Conséquence de la propagation de cette pratique, l'information véhiculée par les médias se résume souvent à une suite de comptes rendus d'ouvertures et de clôtures de séminaires, de poses de première pierre, de présentations louangeuses des réalisations de structures de développement ;

– *l'insuffisance des équipements* : dans la presse écrite, seuls les quelques grands quotidiens et hebdomadaires possèdent des ordinateurs et ont accès à une ligne téléphonique, à un fax, au réseau Internet. Pour beaucoup d'hebdomadaires (qui paraissent sporadiquement), l'éditeur se promène avec sa rédaction "dans une mallette". La floraison de la presse écrite a pu bénéficier de l'arrivée de la micro-édition sur le continent africain (PAO) ; toutefois, la dépendance par rapport à des opérateurs de saisie extérieurs entraîne des coûts importants pour les journaux (encore nombreux) qui ne disposent pas de leur propre matériel ;

– *une absence de planification* : la plupart des journaux s'adonnent à une gestion improvisée des ressources autant financières que techniques. Ils ne disposent pas de fonds de roulement, n'ont pas de perspectives claires sur les investissements à consentir et ni les délais d'amortissement, n'élaborent pas de compte d'exploitation prévisionnel ;

– *une concurrence effrénée et un manque de solidarité* : les médias privés sont généralement issus d'initiatives individuelles, fortement personna-

lisées. Dès lors, il est difficile de fédérer les expériences pour rationaliser un secteur qui souffre d'une trop grande dispersion. La perspective de la mise sur pied de groupes d'intérêts économiques semble encore lointaine, tant les rivalités personnelles l'emportent sur les intérêts communs potentiels. Par exemple, au Burkina Faso, les quatre stations de radio privées de la ville de Ouahigouya ne sont pas parvenues à s'entendre pour embaucher collectivement un même technicien qui viendrait de Ouagadougou assurer l'entretien de leur matériel : chacune continue donc à faire venir individuellement "son" technicien, prenant seule en charge le coût de son déplacement, de son hébergement, de ses prestations.

Un contexte économique difficile

De nouveau, les différences sont sensibles d'un pays à l'autre : comment comparer le dynamisme économique de l'environnement de la presse abidjanaise avec la morosité de celui de la presse nigérienne ? Cependant, force est de reconnaître que la plupart des médias africains survivent dans des contextes de grande précarité, marqués par des situations politiques instables ou troublées et où l'économie informelle prédomine largement. Cet environnement engendre diverses contraintes difficiles à surmonter :

– *un marché publicitaire réduit* : le nombre des opérateurs économiques reste souvent restreint dans des environnements longtemps dominés par les entreprises d'État. Les nouveaux entrepreneurs privés, issus de la libéralisation économique, sont souvent peu sensibilisés et réticents à investir dans les annonces alors que le nombre de consommateurs potentiels (car solvables) reste faible. La multiplicité des titres de presse et des stations de radio a aussi entraîné un foisonnement d'appétits dispersés et désordonnés qui ont fait baisser les tarifs autant publicitaires que "publi-promotionnels". Dans quelques pays, des agences de publicité ont vu le jour, qui s'efforcent de jouer le rôle de régie pour la presse ; toutefois, la publicité reste principalement collectée par l'administration de chaque média, si pas par les journalistes et animateurs eux-mêmes ;

– *des consommateurs insolubles* : dans beaucoup de pays d'Afrique francophone, le premier public de la nouvelle presse privée a été constitué par les fonctionnaires qui se sont passionnés pour le débat politique des transitions démocratiques. Après la dévaluation du franc CFA, les moyens de subsistance de ces fonctionnaires se sont trouvés amoindris, alors même que le coût des journaux augmentait (vu le doublement des prix des matériaux importés) ; le coût du journal est à présent supérieur à celui d'un repas. Aujourd'hui, on constate dans de nombreux pays

une paupérisation des fonctionnaires : au Niger, au Togo, où les mois d'arriérés de salaire s'accumulent, où la bourse des étudiants tarde à tomber, c'est le public potentiel de la presse écrite qui est frappé de plein fouet par la crise. Et les ventes s'en ressentent durement. Les stations de radio ressentent également la morosité économique ambiante. Comme le soulignait le directeur d'une radio privée burkinabè, « les auditeurs ne peuvent même pas respecter les tarifs des communiqués nécrologiques. Pourtant, on ne peut quand même pas refuser de les passer ; alors, on négocie... » ;

– *l'omniprésence du journalisme "rémunéré"* : dans un tel contexte de précarité, où les salaires ne peuvent que rester faibles, la pratique du « gombo » en Afrique de l'Ouest, du « coupage » en RDC est omniprésente. Au Togo, les hommes politiques achètent des tirages entiers en échange de la publication d'une interview lorsque le besoin s'en fait sentir. En RDC, les éditeurs montent des dossiers contenant des "révélations", souvent inventées de toutes pièces, qu'ils brandissent ensuite en face d'hommes politiques ou des milieux d'affaires afin que ces derniers achètent leur silence²¹. La presse est souvent contrainte à des démarches "alimentaires", à la merci des bailleurs occasionnels et des opérateurs politiques. Cette situation a entaché sérieusement sa crédibilité, suscitant un désintérêt des lecteurs de moins en moins prêts à investir pour une information de ce genre. Un cercle vicieux s'est installé : la diminution du lectorat amène les journalistes à des compromissions croissantes, pour combler le manque à gagner financier, ce qui, en retour, éloigne plus encore les lecteurs²². Comme le souligne Diana Senghor, « s'il subsiste aujourd'hui quatre ou cinq titres réguliers dans des pays qui en ont compté 20 ou 30, c'est moins à cause des sanctions de la justice que de celle du public »²³.

Quant aux médias audiovisuels (privés et publics), ils font souvent payer systématiquement leurs prestations aux organisateurs de manifestations : location du matériel de tournage, défraiement pour le montage, etc. Au Burkina Faso, la télévision nationale, pratiquement en situation de monopole, ne se déplace que sur devis et pour une somme au moins équivalente à 150 000 francs CFA. Le journal télévisé se limite donc souvent à une longue succession de comptes rendus de cérémonies (ouvertures et clôtures de séminaires, poses de première pierre, remises de dons caritatifs, etc.) qui ne sont en fait que des publi-reportages déguisés.

Les handicaps spécifiques de la presse écrite

L'information politique, essentielle au citoyen pour qu'il puisse participer activement à la vie démocratique, reste souvent l'apanage de la presse écrite²⁴. Or, cette dernière s'adresse à un public limité : non seulement son coût est relativement élevé, mais la plupart des pays d'Afrique francophone sont encore frappés par un taux non négligeable d'analphabétisme et un très mauvaise circulation des supports d'information :

– *l'analphabétisme* : alors que l'énorme majorité des journaux d'information s'expriment en français, la proportion de la population capable de lire cette langue ne dépasse guère 10% au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Si certains pays présentent des chiffres nettement plus favorables (près de 60% d'alphabétisés en français au Congo ou au Gabon), la baisse générale de la qualité de l'enseignement est en train de générer des conséquences non négligeables sur le degré de maîtrise de la langue. Ces conséquences sont sensibles autant chez les lecteurs que chez les jeunes rédacteurs. La presse en langues nationales reste peu développée, est essentiellement axée sur des préoccupations rurales et à des zones de diffusion restreintes dans un contexte de plurilinguisme important ;

– *la faiblesse des tirages* : si certains titres ont connu des périodes de gloire au début des transitions démocratiques, beaucoup connaissent à présent une réduction très forte de leur tirage. Certains titres qui tiraient à 100 000 exemplaires au début des transitions parviennent aujourd'hui à en écouler à peine 10 000. En Centrafrique, les principaux titres ne tirent pas à plus de 500 exemplaires. En RDC, des journalistes travaillant dans un organe de presse qui prétend tirer à 1 000 exemplaires avouent que le tirage réel n'excède pas 150 exemplaires et qu'il était rare d'en écouler plus de 50 ! Car les journaux cachent souvent leur tirage réel qui s'avère généralement bien en-deçà des chiffres proclamés. De nouvelles pratiques de consommation ont vu le jour, qui ne favorisent pas la diffusion : à Kinshasa, on "loue" entre 3 et 5 francs CFA un journal (qui en coûte 30) pour quelques minutes de lecture, on photocopie éventuellement l'article intéressant (à 2 francs CFA la photocopie, c'est une économie considérable). Au Cameroun, les éditeurs sont allés jusqu'à agraffer les pages de leur journal afin d'éviter ce type de piratage. Il faut toutefois reconnaître que l'étendue du public touché par un organe de presse est sans commune mesure avec les chiffres relatifs au tirage²⁵. Un même exemplaire peut passer dans deux dizaines de mains différentes un même jour, entraînant un phénomène de sous-abonnement. Au Burkina Faso, au lendemain de l'assassinat de Norbert Zongo, dont le journal *L'Indépendant* tirait à 20 000 exemplaires, ce sont plus de 40 000 personnes qui sont descendues dans la rue à Ouagadougou et plusieurs

milliers dans les villes de province, montrant bien que la notoriété du journaliste était bien plus vaste que ce que la diffusion de son journal aurait pu laisser supposer ;

– *la mauvaise circulation des journaux* : les journaux sont également très mal distribués. Dans la capitale, ils sont en général vendus à la criée par des enfants, ce qui n'est pas sans surprise (les enfants disparaissent régulièrement avec l'argent). La plupart des pays ne disposent pas d'une messagerie qui permette d'assurer une bonne diffusion dans les provinces et ceux qui en possèdent une, comme le Cameroun, déplorent son inefficacité. Dès lors, la diffusion est laissée à l'initiative de l'éditeur qui négocie directement avec les chauffeurs de transports en commun afin de faire parvenir des lots de sa production à des dépositaires dans les villes importantes. Le recouvrement des recettes est ici encore plus problématique. Dans quelques pays, on trouve des messageries qui sont des émanations de messageries européennes (la belge AMP au Burundi, les Nouvelles Messageries Parisiennes en Côte d'Ivoire), mais qui se chargent de l'acheminement de la presse internationale. Il existe très peu de contacts entre la presse de la capitale et celle, souvent à vocation rurale, de province. Il faut reconnaître que, dans certains pays, l'état des réseaux de communication ne permet pas d'assurer facilement la diffusion de la presse (absence de routes bitumées, rareté des moyens de transport).

Le manque de formation

Les nombreuses dérives dans la pratique professionnelle trouvent généralement leur origine dans l'absence d'une formation appropriée des journalistes. À côté de la presse d'État, où les professionnels sont souvent bien formés mais engourdis par des années d'autocensure et de griotisme, la presse privée regorge de jeunes recrues venues à la profession car elles ressentaient le besoin de s'exprimer ou étaient à la recherche d'un emploi. Des dizaines de jeunes diplômés de l'université, privés d'une affectation (jadis systématique) dans la fonction publique, ont trouvé dans les médias privés les moyens de leur subsistance.

Le manque de professionnalisme de ces jeunes autodidactes ou d'anciens journalistes d'État aux connaissances empoussiérées entraîne de lourdes conséquences. Lors des procès de presse qui ont jalonné le continent ces 10 dernières années, les journalistes accusés de diffamation ont plus d'une fois pris prétexte de leur ignorance des textes pour expliquer leurs dérives. La qualité des productions, qu'il s'agisse de presse écrite, de radio ou de télévision, est faible et le manque de diversité est frappant.

Les institutions de formation au journalisme en Afrique francophone sont de quatre types :

– *les écoles supérieures régionales* : généralement assez anciennes, elles ont formé plusieurs générations de journalistes africains depuis les années 1970. Ainsi, le CESTI (Dakar), l'ESIJY (devenue ESSTIC) (Yaoundé), le CIERRO (Ouagadougou), l'ISTI (devenu IFASIC) (Kinshasa). Soutenues par des coopérations étrangères (France, Canada, Suisse, Unesco, etc.), elles ont généralement connu une période de déclin suite à la rupture de ces soutiens structurels au début des années 1990 ;

– *les écoles professionnelles nationales* : directement liées au ministère de l'Information ou de la Communication, elles ont constitué pendant des années des lieux de recyclage pour les journalistes de la presse d'État, quoique leur rôle ait surtout été de délivrer des diplômes, sur des bases incertaines, afin de permettre la progression des agents au sein du barème de la fonction publique. C'est le cas de l'IFTIC à Niamey ou du CFPI de Ouagadougou, ainsi que du Centre de Formation professionnelle de la CRTV au Cameroun ou de l'ICA (ex-SEVOZA) en RDC ;

– *les universités* : si certaines facultés proposent depuis longtemps une formation en communication (Université d'Abidjan et de Brazzaville), la création de départements dans ce domaine est généralement récente (1992 à l'Université de Ouagadougou, 1998 à l'Université de Kinshasa). Très prisées par les jeunes bacheliers (souvent fascinés par les métiers de la communication et des relations publiques), ces formations universitaires se voient souvent reprocher d'être très théoriques et de ne pas fournir des ressources humaines directement exploitables sur le marché de l'emploi ;

– *les écoles privées* : si certaines sont sérieuses et spécialisées dans le domaine de la communication (l'ISSIC, lié au groupe Sud-Communication à Dakar), la plupart sont des créations improvisées qui prétendent offrir une formation au journalisme à côté de multiples autres secteurs considérés comme porteurs (informatique, marketing et management, relations publiques, etc.).

La majorité de ceux qui exercent aujourd'hui dans la presse privée ne sont passés par aucune de ces filières. Tout au plus ont-ils suivi un des multiples stages ou séminaires de formation organisés sur le continent par les divers partenaires au développement depuis 10 ans. En effet, un grand nombre d'actions ponctuelles, souvent redondantes, ont été développées afin d'initier les journalistes à la déontologie, aux NTIC, au journalisme d'investigation ou de former les directeurs de publication à la gestion de l'entreprise de presse.

Ces stages et séminaires, s'ils partent d'une bonne intention, posent

toutefois une série de problèmes. D'une part, la sélection des participants n'est pas toujours bien ciblée : on a vu peu à peu se développer une "jet set" de la presse africaine ; les mêmes journalistes naviguant de séminaires en formations diverses à travers le continent ou en Europe, ne disposant même plus du temps nécessaire pour rentrer dans leur rédaction et mettre en pratique les acquis. D'autre part, la motivation des participants réside parfois moins dans le fait d'acquérir des connaissances pertinentes que dans l'intérêt financier. En effet, la plupart de ces formations prévoient une rémunération pour le participant (censée couvrir ses frais de déplacement, de restauration et, pourquoi pas, compenser le "gombo" qu'il aurait pu recueillir ce jour-là). Enfin, l'appropriation réelle de connaissances souvent en décalage avec les réalités de la pratique professionnelle reste problématique.

Il faut souligner que la plupart des directeurs de médias et entrepreneurs de presse ne sont pas prêts à investir dans la formation de leurs agents (ni par une contribution financière, ni même par le simple fait de libérer l'employé durant le temps nécessaire), soit parce qu'ils ne veulent pas avoir à se passer de leurs services pendant la durée de la formation, soit parce qu'ils craignent qu'un accroissement consistant des compétences de leurs employés amène ces derniers à exiger des augmentations salariales.

Le manque de respect de la déontologie journalistique

Un observateur de la presse africaine s'interroge : « Combien d'éditeurs et de journalistes recherchent la vérité et la disent ? Combien offrent à leur public les moyens d'exercer leur rôle de citoyen ? Combien présentent au public les principes qui guident le choix des informations et des valeurs que le média défend ? »²⁶ Pas beaucoup, c'est certain...

La liberté de la presse est encore perçue comme le simple pouvoir d'écrire ou de dire ce que l'on veut, sans entrave ni limite aucune. Le sens de la "responsabilité journalistique" semble faible : il ne s'agit pas seulement d'une méconnaissance ou d'une négligence des principes déontologiques, mais surtout d'un manque total de prise en considération des conséquences potentielles des propos publiés. Un journal congolais peut, à la "une", accuser un fonctionnaire d'avoir détourné 500 millions de \$ dans la caisse de son institution, ce qui est absurde quand on connaît le budget de fonctionnement de l'État congolais. Un éditeur de Kinshasa rapporte que, alors qu'il mettait en doute une information ramenée par un de ses journalistes qui concernait un détournement de 100 millions de \$, le reporter s'est écrié : « On peut mettre 10 millions si

vous préférez ! » Le souci de vérification de l'information, dont l'objectif pour le journaliste est de transmettre à son public l'information la plus complète, la plus précise et la plus proche possible de la vérité, est très peu ancré chez les journalistes africains. Confusion entre vie privée et vie publique des personnalités publiques, violation des droits de la personne, plagiat, confusion entre journalisme économique et publicité, entre espace rédactionnel et publi-reportages, omniprésence du journalisme "rétribué", pratiques partisans, absence de distinction entre information et commentaire : autant de violations de la déontologie professionnelle dont se rendent coupables un certain nombre de journalistes africains.

Dans la plupart des pays existent pourtant des chartes ou codes de déontologie professionnelle, inspirée souvent des textes internationaux. Ces textes ont généralement été édictés par la profession elle-même (quand ils émanent d'une initiative gouvernementale, comme au Cameroun, ils sont souvent contestés par les professionnels.). Souvent mal connus des principaux destinataires, ils n'ont en plus pas de force contraignante. La seule sanction que risque le journaliste qui viole la déontologie est le désaveu de ses pairs.

L'éventualité de la mise sur pied d'un Ordre des journalistes, susceptible de sanctionner réellement les fautes professionnelles (par l'exclusion de l'Ordre et le retrait de la carte de presse), a été évoquée dans plusieurs pays. Mais elle s'est généralement heurtée à la méfiance du corps professionnel qui refuse de se soumettre à la loi d'une instance de décision dont la composition, dans des contextes très politisés, générera toujours des contestations.

Il est toujours délicat, dans un contexte de liberté récemment acquise, de vouloir apposer une limite à l'exercice de cette liberté. Ainsi, au Burkina Faso, le CSI (Conseil supérieur de l'Information, instance de régulation de l'espace audiovisuel) a dû prendre la décision, en 1997, de suspendre les émissions d'expression directe, où des auditeurs, généralement anonymes, appelaient les stations (dont la FM liée à la radio d'État) pour apporter une contribution au débat. Les interventions frisaient parfois l'inacceptable (appels à la haine entre communautés religieuses ou ethniques, insultes personnelles) et les animateurs n'étaient pas toujours en mesure de canaliser les propos débordants. La décision du CSI a suscité un tollé parmi les organes de presse d'opposition qui y ont vu une atteinte à la liberté d'expression.

La politisation et la division excessives du secteur

L'apparition des médias privés s'est inscrite dans un contexte de militantisme contre d'anciens régimes autoritaires, dans une perspective de

critique des tenants du pouvoir. Dès lors, la presse s'est voulue d'abord engagée à un moment où rester neutre aurait été interprété comme une connivence avec le pouvoir en déliquescence. Toutefois, 10 ans plus tard, beaucoup de journaux ont conservé un ton engagé et demeurent plus des organes d'opinion que d'information et de nombreux titres sont liés plus ou moins ouvertement à des partis ou des hommes politiques. Certains ne réapparaissent d'ailleurs que ponctuellement, au moment des échéances électorales. La connivence entre le monde médiatique et le monde politique est inévitable et d'autant plus compréhensible dans un contexte économique difficile où la fonction politique, qui permet l'accès aux ressources de l'État, reste un moyen stratégique d'enrichissement.

Cependant, cette trop grande affinité des médias et du monde politique génère une série de dysfonctionnements graves. D'une part, les médias peuvent être utilisés comme des armes politiques au service de discours extrémistes. Après la sinistre expérience de la Radio Mille Collines au Rwanda en 1994, les propos tenus en 1999 par les organes *Le Libéral* et *Le National*, proches d'Alassane Dramane Ouattara et de Henri Konan Bédié en Côte d'Ivoire, démontraient la doctrine de l'"ivoirité" n'était pas sans rappeler certaines inflexions du "Hutu Power".

D'autre part, cette inféodation des médias aux partis pose un obstacle à l'instauration de la solidarité professionnelle car les préoccupations professionnelles communes s'effacent devant d'autres critères et sentiments d'appartenance. Le problème se complique encore lorsque les divisions politiques se doublent d'appétits financiers concurrents. En RDC par exemple, de nombreux éditeurs ont compris que la création d'associations de défense de la liberté de la presse (avec le statut d'ONG) pouvait permettre d'accéder à des subventions de l'étranger (par exemple pour appuyer l'organisation de séminaires). On a vu ainsi se créer une panoplie d'associations d'éditeurs qui, loin de collaborer, se vouent une inimitié foncière et servent des intérêts divergents, souvent personnels et "politisés", mais courtisent les mêmes bailleurs de fonds.

Les réflexes autoritaires de certains pouvoirs

Le premier obstacle que les pouvoirs dressent face au travail des journalistes réside dans la rétention de l'information. Dans des pays où il n'existe pas de tradition d'information publique et où la moindre donnée administrative est considérée comme un secret d'État, cette pratique reste omniprésente. Elle est plus marquée encore dans les pays en conflit comme la RDC, le Rwanda ou le Congo-Brazzaville. La rétention de l'information est parfois sélective et les journalistes de la presse privée se plaignent souvent d'être négligés par les structures de l'État qui privilégient les médias publics (non seulement pour l'accès aux données,

mais aussi pour les invitations lors de manifestations officielles).

Mais l'intervention de l'État se fait souvent plus directe. Dans plusieurs pays, l'État continue à exercer une censure sur les médias (au Burundi, il interdit explicitement la diffusion de certaines informations) ou même à saisir les éditions qu'il ne veut pas voir paraître (Burundi, Mauritanie). Lorsqu'elles se font après l'impression, les saisies constituent des pertes sèches pour des journaux déjà fragiles financièrement. En Mauritanie, les suspensions en cascade ont entraîné la mort de *Mauritanie Nouvelles*, le seul quotidien privé du pays et continuent à frapper régulièrement *Le Calame*. D'une manière générale, l'exécutif continue à considérer les médias d'État comme des porte-voix à son service et les rappels à l'ordre sont nombreux quand les journalistes fonctionnaires prennent trop au sérieux leur devoir d'équilibre dans le traitement de l'information.

Dans de nombreux pays, il faut encore déplorer les pressions de l'exécutif sur l'appareil judiciaire au cours des procès de presse aboutissant à des condamnations lourdes de journalistes (peines d'emprisonnement, amendes asphyxiant financièrement l'entreprise). Les procédures légales sont quelquefois violées ouvertement.

Enfin, d'autres pressions s'effectuent en dehors de toute procédure judiciaire légale. Ainsi, en Centrafrique, des journalistes sont parfois arrêtés et torturés par la garde présidentielle. En RDC, surtout depuis le début de la guerre, on assiste à des arrestations arbitraires de journalistes, à des intimidations. Pius Njawe, directeur du *Messenger* au Cameroun, a passé près d'un an en prison. Au Burkina Faso, Norbert Zongo, éditeur de *L'Indépendant* a été assassiné en décembre 1998 par des membres de la garde présidentielle²⁷. Même dans les médias d'État, de nombreuses sanctions, qui ne respectent pas les procédures légales, frappent les journalistes

La difficile autonomisation des médias d'État

D'une manière générale, l'éclosion des médias privés a instauré une situation nouvelle pour les anciens médias d'État, désormais confrontés à la concurrence et à la pluralité des voix et des approches. La presse gouvernementale a dû s'adapter à la nouvelle donne, d'une part en s'ouvrant aux diverses tendances (politiques, syndicales, sociales) et, d'autre part, en procédant à des changements structurels. C'est ainsi que les médias gouvernementaux, qui étaient en général directement sous la coupe d'un ministère de l'Information, ont évolué vers des statuts d'office ou d'EPA (établissement public à caractère administratif) leur conférant l'autonomie financière et administrative.

Si ces nouveaux statuts libèrent les médias d'une tutelle trop appuyée de l'État (ne fut-ce qu'en théorie), ils leur assignent aussi un devoir de rentabilité financière qui bouleverse les mentalités d'employés souvent installés dans une logique de fonctionnariat et non d'entreprise. Ils nécessitent également une évolution vers l'esprit du service public, qui signifie non seulement l'ouverture à toutes les opinions, le respect des équilibres lors des campagnes électorales et l'accueil des minorités, mais aussi la prise en charge de tous les besoins en information ressentis par la population, mais que les structures privées ne sont pas prêtes à prendre en charge. Une transformation d'ampleur dans un contexte où les autorités elles-mêmes se départissent difficilement de leur habitude de considérer les médias nationaux (la télévision en tête), comme leur "chose".

Ces transformations sont d'autant plus problématiques que :

1. *les médias d'État manquent souvent de compétences adéquates.* Beaucoup ont vu fuir leurs ressources humaines les plus performantes vers le secteur privé où les rémunérations sont plus consistantes (surtout les techniciens de l'audiovisuel). Les salaires restent assez bas et, dans certains pays (RDC, Togo), ils sont payés très irrégulièrement. Cette situation amène les journalistes, comme tous les fonctionnaires d'ailleurs, à se lancer dans des activités rémunératrices parallèles (qui vont de l'agriculture à l'élevage en passant par le petit commerce, l'import-export, la location de taxis ou l'immobilier). Si ces occupations annexes (qui se changent souvent en source principale de revenu) permettent d'assurer la survie de la famille, elles exigent toutefois du temps et de la disponibilité, soustrayant l'agent de l'État à ses engagements professionnels réguliers ;

2. *les infrastructures sont désuètes ou mal exploitées.* Les médias d'État ont souvent reçu des soutiens massifs des coopérations étrangères pendant les années 1970 et 1980. Mais leurs équipements s'avèrent aujourd'hui en décalage par rapport à ceux de certains médias privés qui se sont dotés d'emblée de matériel plus récent (numérique par exemple). En outre, dans certains pays, les infrastructures des médias d'État sont constamment utilisées par les fonctionnaires pour effectuer des travaux privés générant des ressources personnelles. Ainsi, en RDC, une agence de presse privée, l'APA, vient d'être créée par des agents de l'Agence congolaise de Presse et qui utilise les infrastructures de l'ACP ! Au Burkina Faso, les caméras, salles de montage et matériel d'éclairage ou de sonorisation de la télévision nationale sont exploités clandestinement par des agents de la TNB pour des marchés privés ;

3. *la tutelle de l'État reste pesante.* En dépit du passage à un statut

d'autonomie, nombreux sont les ministres qui continuent à considérer les médias d'État comme des outils à leur service. On commande ainsi aux journalistes de venir couvrir telle cérémonie ; on exige un passage à l'antenne pour se justifier ou s'expliquer lorsqu'on le juge nécessaire ; on appelle la rédaction pour interdire le traitement d'une information sensible.

La faible qualité des productions

La majorité des organes de la presse africaine ne présentent pas des produits de très grande qualité. Concernant la forme, la mauvaise qualité des matériaux de base (papier, encre, matériel d'imprimerie) et l'insuffisance des compétences des maquettistes ne facilitent pas toujours la lisibilité. L'ignorance de beaucoup de techniciens rend la mise en ondes ou en images chaotique et désordonnée.

Quant au fond, il souffre essentiellement du manque de formation, de l'insuffisance des équipes rédactionnelles. Beaucoup d'organes privilégient les papiers d'opinion plutôt que les articles d'information, les reportages ou les investigations de fond. Ce qu'on appelle "information" se limite généralement à un journalisme de compte rendu sans analyse ni recherches complémentaires. La rumeur est aussi omniprésente dans les médias : au Burkina Faso, les quotidiens y consacrent des rubriques spécifiques (« Une lettre pour Laye » dans *L'Observateur Paalga*, « On murmure » dans *Sidwaya*, « Cocktail Flash » dans *San Finna*, etc.). Ce sont souvent ces rubriques qui se trouvent incriminées lors des procès en diffamation. On trouve aussi à profusion des titres accrocheurs, démesurés, sans commune mesure avec les éléments contenus dans l'article correspondant dans les pages intérieures. Ainsi, en mai 2001, un journal kinois annonçait avec fracas : " Paul Kagamé se retire de la RDC » : l'article annoncé faisait simplement allusion à la visite de Richard Holbrooke à Kisangani et à des propos que lui auraient tenu le nouveau président rwandais, dont le journaliste précisait immédiatement qu'il fallait se méfier « connaissant la mesquinerie atavique des Tutsis ».

L'insuffisance de la matière collectée par les journalistes de la rédaction rend aussi certains organes de presse très dépendants de productions venues de l'extérieur. Des structures comme MFI (Médias France Intercontinents), Syfia, Altercom, fournissent gratuitement à la presse africaine des "features" qui permettent aux journaux de combler les pages vides.

Les situations de tension politique et de conflit

Certains médias souffrent également de la situation conflictuelle que traverse leur pays et qui entraîne à la fois des difficultés politiques (contrôle de la circulation de l'information, propagande, pressions) et pratiques (difficulté de se déplacer pour faire son travail, pénurie de matières premières, problèmes économiques). Au Congo-Brazzaville, durant la guerre, les journalistes ne pouvaient circuler qu'encadrés par des membres des milices. Ils éprouvaient d'énormes difficultés pour s'approvisionner en papier et autres intrants.

Au Burundi, où 40 titres de presse sont apparus entre août 1991 et juin 1996, seuls quatre organes subsistent aujourd'hui, dont deux appartiennent à l'État, un à l'Église et le dernier (irrégulier) à un privé. La presse a eu à subir les conséquences de l'instabilité politique et de l'embargo.

Conclusion

Au terme de ce rapide bilan, qui ne peut être qu'incomplet et grossier vu la diversité des situations et des contextes, il ressort néanmoins que les médias africains ont connu des mutations formidables durant ces 10 dernières années, marquées, dans tous les pays, par l'émergence de la presse privée. Conjointement au pluralisme politique, les médias privés ont permis l'éclosion de discours divergeants, contestataires, revendicateurs. Ainsi s'est dessiné le contour d'un véritable espace public.

Il faut reconnaître que les nouveaux médias privés qui ont émergé et se sont imposés en Afrique francophone depuis une dizaine d'années ont profondément contribué à la refonte de l'espace politique et public. S'ils n'ont pas joué (et n'assument toujours pas) toutes les fonctions qui leur reviendraient, c'est avant tout lié au fait que : 1. pendant 10 ans, les médias ont été eux aussi des médias "en transition" ; dès lors leur action ne peut pas avoir été conforme à ce qu'on attend des médias dans des démocraties déjà bien installées ; 2. les médias africains s'inscrivent dans un réseau de contraintes très spécifiques sur lesquelles nous avons tenté d'apporter un premier éclairage au cours de cette contribution.

Les difficultés économiques, les troubles politiques, les carences sociales qui caractérisent l'environnement des médias africains expliquent la plupart de leurs failles et de leurs dysfonctionnements. Si ce contexte contraignant n'excuse en rien les fautes professionnelles, il oblige toutefois à saluer la presse africaine pour ses deux qualités remarquables : son existence et sa persévérance ■

Notes

1. Il faut noter également que, dans plusieurs États où la presse écrite est très diversifiée, la libéralisation de l'audiovisuel tarde à venir. C'est le cas du Cameroun où les décrets d'application de la loi sur la presse de 1990 qui doivent organiser le paysage audiovisuel n'ont toujours pas vu le jour, ce qui empêche les initiatives privées de s'implanter.
2. Certains pays, comme le Bénin, pionniers dans le domaine de la presse écrite privée, n'ont connu l'ouverture réelle du secteur audiovisuel que des années plus tard. Au Bénin, l'autorisation d'émettre en FM a d'ailleurs été octroyée aux radios internationales bien avant que des fréquences ne soient attribuées à des privés béninois, ce qui a suscité un large mécontentement dans la profession.
3. Plusieurs de ces stations internationales ont d'abord assuré une présence en signant des partenariats avec des radios locales qui effectuaient des "décrochages" sur leurs bulletins d'information. Toutefois, plusieurs pays (comme le Burkina Faso) ont réagi en prenant des mesures interdisant ce genre de pratique, obligeant les radios internationales à effectuer les démarches pour acquérir leur propre fréquence.
4. Si les investissements financiers nécessaires pour assurer la réception restent rédhitoires, certains lieux publics (bars, centres culturels français) y permettent un accès collectif et gratuit.
5. TUDESQ André-Jean (1998), *L'Espoir et l'illusion*, Talence, MSHA p. 90.
6. *La Gazette du Golfe* (internationale), n° 47, 16-30 avril 1990.
7. *Tam-Tam-Express*, numéro spécial, 22 mars 1991.
8. EBOUSSI-BOULAGA Fabien (1999), cité par TUDESQ André-Jean, *Les Médias en Afrique*, Paris, Ellipses, p. 135.
9. BORY Seyni (2000), in FRERE Marie-Soleil, op. cit., p. 419.
10. Pendant la Conférence nationale béninoise, plusieurs participants avaient défendu l'idée d'instaurer une institution qui, s'inspirant du CSA français, se chargerait de la régulation du paysage médiatique. L'idée fut acceptée et intégrée à l'article 24 de la nouvelle Constitution, adoptée en décembre 1990, reconnaissant et garantissant la liberté de la presse. Le CNAC (Conseil National de l'Audiovisuel et de la Communication), structure provisoire installée en janvier 1991, fut chargé de la supervision des élections présidentielles, puis s'attacha à la rédaction de la loi organique constitutive de la HAAC.
11. Il faut noter que dans les pays d'Afrique anglophone, il existe souvent deux organes de régulation distincts : l'un chargé de défendre la liberté de presse et d'expression, l'autre d'attribuer et de contrôler l'utilisation des fréquences. Dans ce cas, la structure en charge de la première mission se rapproche plus de ce que nous décrivons ci-dessous sous le nom d'observatoire de l'éthique et de la déontologie.
12. Voir les *Actes de la Première conférence des instances de régulation de la communication d'Afrique* (CIRCAF), Libreville, 2-5 juin 1998.
13. La première instance de régulation, instituée en 1993 se nommait CSC (Conseil Supérieur de la Communication), mais elle fut balayée lors du coup d'État d'Ibrahim Bare Maïnassara.

14. Ces différentes institutions se sont récemment constituées en réseau : en juin 1998, elles ont tenu à Libreville une première Conférence, rassemblant 21 pays du continent pourvus d'une telle structure, qui a accouché du RIARC (Réseau des instances africaines de régulation de la communication). Dirigé par une présidence tournante et animé par un secrétariat exécutif léger basé à Cotonou, le RIARC permet la circulation de l'information et des expériences entre les différents membres par le biais des échanges électroniques, d'une lettre d'information et l'organisation de rencontres régulières.
15. La SEP a rassemblé au départ *Le Messenger* du Cameroun, *Sud-Hebdo* du Sénégal, *Haské* du Niger et *La Gazette du Golfe* du Bénin, auxquels sont venus s'ajouter *Jamana* et *Les Échos* du Mali.
16. Les Maisons et Centres de presse ont tenu, en octobre 1999 à Ouagadougou, une première rencontre qui a abouti à la mise sur pied d'un Forum, réseau d'échange d'informations entre les différentes structures. Ce Forum, basé à Ouagadougou, diffuse un bulletin trimestriel qui présente les activités menées par les différents membres, leurs bilans et leurs perspectives. Cette dynamique de réseau s'inscrit de nouveau dans une perspective d'intensification des relations entre communicateurs africains rendue possible grâce aux possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information.
17. OLPED, *Écrire, parler, montrer : Être journaliste*, Abidjan, OLPED-UNJCI-UJAO-Friedrich Ebert Stiftung, 1997, p.13.
18. En Centrafrique, où il n'existe pas d'Observatoire, le HCC est également chargé de sanctionner les violations des "devoirs des journalistes" qui figurent explicitement dans la loi sur la communication.
19. Les formations ponctuelles, par exemple, prévoient généralement d'octroyer des "per diem" (défraiement quotidien) aux participants. Dès lors, les motivations du participant ou même de son organe de presse (qui exige parfois que soit restituée une partie de la somme journalière) peuvent devenir très ambiguës. Dans certains pays, les journalistes s'adonnent à une "chasse aux formations juteuses", sans souci de l'acquis éventuel pour leur pratique professionnelle.
20. Voir FRA Daniel et NGANGUÉ Eyoum (1997), *Créer, gérer et animer une publication*, Paris, GRET, pp. 50-51.
21. Un observateur fait remarquer que cette attitude des journalistes n'a rien d'extraordinaire dans un contexte où l'énorme majorité de la population vit d'expédients : « De toute façon, nous sommes dans un environnement de pardon perpétuel. Toutes ces sectes qui se multiplient sont là pour ça : pour nous assurer que nous serons pardonnés de toutes ces bêtises que nous faisons. »
22. FRA Daniel et NGANGUÉ Eyoum (1997), *Créer, gérer et animer une publication*, Paris, GRET.
23. in Institut Panos (éd.) (1996), *Ne tirez pas sur les médias*, Paris, L'Harmattan, p. 18.
24. Le jeu politique reste avant tout l'affaire des lettrés francophones : dans plusieurs pays, la candidature à un poste représentatif quelconque au sein des structures de l'État reste soumis à la condition de la maîtrise du français.
25. Voir TUDESQ André-Jean (1999), *Les Médias en Afrique*, Paris, Ellipses.
26. PHILIPPART Michel, in Institut Panos (éd.),.

27. C'est ce que confirme le Rapport de la Commission d'enquête indépendante (Ouagadougou, 7 mai 1999).

Bibliographie

- ALABI Niyi (1996), *L'État de la presse en Afrique de l'Ouest (1995-1996)*, Accra, Multivision.
- BROSSEAU Jean-Michel et SONCIN Jacques (1998), *Créer, gérer et animer une radio*, Paris, GRET.
- Fédération internationale des Journalistes (1996), *Annuaire de la presse africaine*, Campin, FIJ.
- FRA Daniel et NGANGUÉ Eyoum (1998), *Créer, gérer et animer une publication*, Paris, GRET.
- FREERE Marie-Soleil (2000), *Presse et démocratie en Afrique francophone : Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*, Paris, Karthala.
- Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin, Conseil National de la Communication du Gabon (1998), *Première conférence des instances de régulation de la communication d'Afrique (CIRCAF)*, Actes de la Conférence de Libreville, 2-5 juin 98.
- Institut Panos Paris (éd.) (2000), *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, Paris, Panos / Karthala, 2000.
- Institut Panos (éd.) (1996), *Ne tirez pas sur les médias : Éthique et déontologie de l'information en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan.
- Institut Panos (éd.) (1993), *Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, 2 tomes.
- LINARD André et SCIRPO Bertrand (1998), *Droit, déontologie et éthique des médias*, Paris, GRET.
- OLPED (1997), *Écrire, parler, montrer : Etre journaliste*, Abidjan, OLPED-UNJCI-UJAO-Friedrich Ebert Stiftung.
- PONTHIEU Gérard et BARROT Pierre (1998), *Le métier de journaliste en 30 questions-réponses*, Paris, GRET.
- TUDESQ André-Jean (1998), *L'Espoir et l'Illusion. Actions positives et effets pervers des médias en Afrique subsaharienne*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- TUDESQ André-Jean (1995), *Feuilles d'Afrique. Étude de la presse d'Afrique subsaharienne*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

